

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er Février 1974.

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le premier février à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY, légalement convoqué le 28 Janvier 1974, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE -
VIOLETTE - NICE Maires-Adjoints - BERNIER - DHONT - DUMAS -
PERTIN - HOT - CHANGENET - BACA - RABIER - FRANCO -
Mme CALLIGARO - M. BRES - Mlle ARCHENAUULT -

POUVOIRS : M. LHORTY à M. CHAMPAGNE
M. JUDITH à M. ROBERT

ABSENTS EXCUSES : MM. DENEUX - GIBERT - Dr. LEON - M. GILLES -

Le Procès-Verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte.

- Le Président tient à signaler, tout particulièrement, l'importance de la Loi N° 73.1229 du 31 Décembre 1973, sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et les incidences que son application va avoir dès le Budget 1974, même si la masse des impôts votée ne change pas, la nouvelle répartition risque d'entraîner une augmentation pour les maisons les plus anciennes et une diminution pour les nouvelles constructions, mais sans que nous puissions déterminer dans quelles proportions.

- Le P R2SIDENT demande à ses collègues de l'aider dans l'étude des états qui doivent être mis à sa disposition par le Service des Impôts et qui donnent, pour chaque local imposé en 1973 à la construction mobilière, le loyer matriciel ancien et la valeur locative révisée.

DELIBERATION 2.001.74.

- Aménagement Avenue de Villeroy -

- L'avant projet présenté par la Direction Départementale de l'Equipement prévoit :

- L'aménagement d'un rond-point permettant le retournement des véhicules au droit du C.E.S.

15/3/24

32

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- L'aménagement de surlargeur pour le stationnement des véhicules de part et d'autre de l'entrée.

- La création de trottoirs et d'une piste cyclable prolongés sur la Route Nationale jusqu'au carrefour du Chemin du Champoreux.

A cette occasion, les feux existants en haut de l'Avenue de Villeroy seraient transférés à ce nouveau carrefour.

Les élèves du C.E.S. auraient, ainsi, une protection intégrale depuis l'établissement scolaire jusqu'à l'intérieur des Résidences Verville-Villeroy, suivant le trajet le plus pratique.

Ce travail nécessiterait le remplacement des bordures et caniveaux vétustes de l'Avenue de Villeroy et le reprofilage de la chaussée.

- La dépense serait de l'ordre de 500.000,00 Francs.

La Commune ne disposant pour le moment que de 300.000,00 Francs sur un programme subventionné, montant de la subvention 90.000,00 Francs, on peut diviser les travaux en 2 tranches :

- 1ère tranche la partie supérieure jusqu'à l'entrée du C.E.S. pour un montant de300.000,00 Francs,

- 2ème tranche du C.E.S. à la rue des Châtrées pour un montant de200.000,00 Francs,

- Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré,

- adopte le programme présenté pour un montant de travaux de500.000,00 Francs.

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés, contracter les emprunts et demander les subventions.

- Monsieur PERTIN, demande qu'un décrochement soit prévu au niveau de la rue des Châtrées pour l'arrêt des cars.

- Monsieur BRES, souhaite que la totalité des travaux soit prévue, Monsieur BERNIER souligne que ce sera techniquement préférable,

DELIBERATION 2.002.74.

- Aménagement Place du 8 Mai 1945 - Place de la Gare -

Cet aménagement comprend :

- Le remplacement des bordures et caniveaux autour des îlots de verdure.

- La confection d'un trottoir le long de la Gare et autour des îlots.

15/3/24

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le revêtement des chaussées et du parking, pour un montant de travaux de91.000,00 Francs.
- Le stationnement devra être réglementé et interdit aux poids lourds.
- Le parking de l'Avenue Darblay devra être indiqué et des emplacements poids lourds devront y être réservés.
- Le Conseil Municipal,
- après en avoir délibéré,
- adopte le projet présenté,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés, contracter les emprunts et demander les subventions.

DELIBERATION 2.003.74.

- Aménagement Rue de la République -
 - Cet aménagement comprend :
 - le remplacement des bordures,
 - la confection des trottoirs en enrobés rouges,
 - la réfection de la chaussée,
- pour un montant de travaux de.....110.000,00 Francs.

- Le Conseil Municipal,
- après en avoir délibéré,
- adopte le projet,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le marché, contracter l'emprunt et demander les subventions.

Monsieur BERNIER, signale que cette voie est trop souvent empruntée par des poids lourds qui semblent avoir vu trop tard la signalisation de la déviation Place de la Gare et qui ont des difficultés à tourner dans la rue Périchon pour rejoindre l'Avenue Darblay ce qui, oblige ces poids lourds à monter sur le trottoir de l'angle de cette rue.

Par ailleurs, l'écoulement des eaux au bas de la rue Périchon ne se fait pas et par mauvais temps de grandes flaques se forment sur la chaussée.

- Monsieur FRANCO, demande si l'utilisation du parking, aménagé entre les arbres rue du Général Leclerc, ne pourrait pas être imposée entre la Porte de Paris et la rue du Général Pierre.

- Ces questions seront étudiées par la 2ème Commission.

15/3/24

34

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2.004.74.

- Aménagement des trottoirs rue du Général de Gaulle -
- Cet aménagement est prévu du passage à niveau à l'entrée de la Résidence du Petit Parc pour un montant de :

- 16.000,00 Francs -

la distance étant approximativement la même jusqu'à la rue Canoville, la totalité pourrait être faite pour un montant de travaux de :

- 32.000,00 Francs -

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- adopte le projet pour la totalité des travaux,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés, contracter les emprunts et demander les subventions.
- Monsieur DUMAS, remarque que la chaussée de la rue du Parc est en très mauvais état et présente un danger pour la circulation, surtout des deux roues.
- Monsieur VIOLETTE, confirme qu'un programme de remise en état est prévu dès que les conditions atmosphériques le permettront.

DELIBERATION 2.005.74.

- Restauration du Clocher - Horloge -

- Les Etablissements BODET nous proposent, par l'intermédiaire de Monsieur DELAUNAY, Architecte des Bâtiments de France, l'installation groupée de 4 cadrans pour un montant de :

- 11.991,60 Francs -

avec une plus value pour dorure à la feuille d'or par cadran de :

- 823,20 Francs -

soit..... 3.292,80 Francs -

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- adopte cette proposition.
- Monsieur HOT s'abstient.

DELIBERATION 2.006.74.

- Restauration du Clocher - Paratonnerre -

15/3/24

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- L'installation d'un paratonnerre conforme aux règlements en vigueur nous est proposée par la Société MILDE-MASSOT-DISDIER, pour le prix net de :

- 8.467,20 Francs -

- Adopté.

- Installation de Sports et Loisirs -

- Le rapport n'est pas prêt.

- Cette question est remise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Début d'incendie à l'Ecole Maternelle Verville -

- Monsieur le Maire tient à faire le point sur cette affaire, le début d'incendie à vite été maîtrisé, mais les matériaux modernes employés pour la construction de cette école ont dégagé beaucoup de fumée, de plus si cet incendie se serait produit de nuit le bâtiment aurait été détruit.

Cependant, les techniciens de l'A.P.A.V. ont déclaré que l'installation était conforme.

- Monsieur DHONT, souligne que l'A.P.A.V. est un organisme très sérieux.

- Monsieur VIOLETTE, a pu remarquer qu'il y avait un défaut dans l'installation électrique.

- C.E.S. Accueil 1/2 pension -

- Le Principal du C.E.S. s'inquiète devant le nombre important d'enfants qui optent pour la 1/2 pension.

- 615 repas soit 80% des effectifs, ce qui est exceptionnel et les équipements prévus s'avèrent insuffisants.

- Monsieur CHAMPAGNE, souligne que ce sont les enfants des Communes voisines qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux.

- Monsieur ROBERT, doit intervenir au Conseil Général pour que le doublement du C.E.S. de Ballancourt soit accordé ce qui, nous soulagerait d'une partie des enfants des Communes voisines.

DELIBERATION 5.002.74.

- Création d'un Comité de Gestion du Parc -

A la demande d'un certain nombre de nos collègues, nous avons examiné la possibilité de mettre sur pied un comité de gestion qui tendrait la main sur le Parc Municipal de Villeroy.

15/12/24

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Sa mission consisterait à préserver le site, rechercher des animations définir des objectifs pour de nouvelles utilisations.
- De plus, il prévoirait un programme d'aménagement des bâtiments et en contrôlerait l'exécution.
- Monsieur PERTIN pose sa candidature.
- Le Conseil Municipal adopte la création d'un Comité de Gestion du Parc de Villeroy dont les Membres seront :
 - MM. JUDITH - BERNIER - BRES - CHANGENET - DHONT - PERTIN -
- Monsieur BRES, demande que l'interdiction de couper un arbre soit donnée et que le débroussaillage soit entrepris entre le mini-terrain de basket et la pièce d'eau et derrière les bâtiments.
- Monsieur CHANGENET demande que soient débarrassés, rapidement, les 1er et 2ème bâtiments des communs du matériel entreposés par la voirie.

DELIBERATION 1.001.74.

- Augmentation demi-pension au C.E.S. de MENNECY -
- Le Conseil Municipal,
- après avoir entendu la proposition de la première Commission tendant à modifier le prix de la demi-pension du C.E.S. Municipal de Villeroy et à adopter le tarif du C.E.S. nationalisé de Ballancourt-sur-Essonne,
- délibère,
- et décide d'annuler sa délibération du 23 Novembre 1973 approuvée par Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry le 4 Décembre 1973,
- de porter le prix de la demi-pension du C.E.S. Municipal de Villeroy à compter du 1er Janvier 1974 à :

- 210,00 Francs -

jusqu'à la nationalisation de ce C.E.S.

DELIBERATION 1.002.74.

- Assurances Incendie Pavillon du Gardien Château de Villeroy -
- Le Conseil Municipal approuve la police N° 190.165 présentée par LA UNION ET LE PHENIX ESPAGNOL qui assure contre l'incendie le pavillon du Gardien " Château de Villeroy " pour une prime annuelle de :

- 78,00 Francs -

15/2/26

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



ainsi que l'avenant N° 1 à cette police qui garantie les objets mobiliers appartenant à la Commune et se trouvant dans les dépendances pour une prime du 02.11.72 au 28.07.74 de :

- 26,00 Francs -

- dit que les crédits seront inscrits à l'article 638 du Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

DELIBERATION 1.003.74.

- Création d'emploi -
- Le Conseil Municipal,
- considérant l'accroissement de population,
- décide la création d'un poste d'Agent de Bureau Dactylographe à dater du 1er Janvier 1974,
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.

DELIBERATION 1.004.74.

- Aménagement d'un Bâtiment Communal avec logement de fonction-

- Le Conseil Municipal,
- Après étude du devis présenté par les Entreprises TRUFFOT-HERRING, Electricité Générale, 45, rue Pierre Brossolette 91350 - GRIGNY, pour l'aménagement d'un bâtiment communal avec logement de fonction (lot électricité), au lieu-dit Le Champoreux.
- Approuve le projet pour un montant de 32.928,00 Francs TTC
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer le marché.
- Questions diverses -
- Achat de la propriété d'ORNON -

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Social de la Région d'Evry, est propriétaire d'un ensemble d'immeubles sis à ORNON (Isère) à 52Kms au S.E. de Grenoble et environ 10 Kms à l'Ouest de Bourg d'Oisan, altitude 1000M.

Cette propriété a été achetée par le Syndicat d'Evry en 1970, pour la somme de 70.000,00 Francs, y compris les honoraires du Notaire et le matériel.

De par sa situation et en raison du prix élevé des travaux à effectuer pour faire de ces bâtiments un établissement pouvant recevoir simultanément 3 classes de neige, ce qui aurait été le minimum rentable pour le Syndicat, celui-ci a renoncé à la poursuite de ce projet et est disposé à céder la propriété.

Vu Evry le 18 mars 1974. P. Le Prefet. Le Sous-Prefet de l'arrondissement d'Evry J. Crombert

Vu et Approuvé Evry le 7 mars 1974 P. Le Prefet Le Sous-Prefet de l'arrondissement d'Evry J. Crombert

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Information sur la liste électorale -

- Au 31 Décembre 1973 la clôture des listes donne :

Total des inscrits..... 3239 inscrits

- Stade : Un local pour l'athlétisme est nécessaire.

- Accordé -

- Piscine : Les travaux ne sont pas terminés, l'aménagement intérieur doit être réalisé rapidement.

La séance est levée à 0 Heure 40.

14 mds apart

[Handwritten signatures and scribbles]

1. ~~James~~
 2. ~~James~~
 3. ~~James~~
 4. ~~James~~
 5. ~~James~~
 6. ~~James~~
 7. ~~James~~
 8. ~~James~~
 9. ~~James~~
 10. ~~James~~
 11. ~~James~~
 12. ~~James~~
 13. ~~James~~
 14. ~~James~~
 15. ~~James~~
 16. ~~James~~
 17. ~~James~~
 18. ~~James~~
 19. ~~James~~
 20. ~~James~~
 21. ~~James~~
 22. ~~James~~
 23. ~~James~~
 24. ~~James~~
 25. ~~James~~
 26. ~~James~~
 27. ~~James~~
 28. ~~James~~
 29. ~~James~~
 30. ~~James~~
 31. ~~James~~
 32. ~~James~~
 33. ~~James~~
 34. ~~James~~
 35. ~~James~~
 36. ~~James~~
 37. ~~James~~
 38. ~~James~~
 39. ~~James~~
 40. ~~James~~
 41. ~~James~~
 42. ~~James~~
 43. ~~James~~
 44. ~~James~~
 45. ~~James~~
 46. ~~James~~
 47. ~~James~~
 48. ~~James~~
 49. ~~James~~
 50. ~~James~~
 51. ~~James~~
 52. ~~James~~
 53. ~~James~~
 54. ~~James~~
 55. ~~James~~
 56. ~~James~~
 57. ~~James~~
 58. ~~James~~
 59. ~~James~~
 60. ~~James~~
 61. ~~James~~
 62. ~~James~~
 63. ~~James~~
 64. ~~James~~
 65. ~~James~~
 66. ~~James~~
 67. ~~James~~
 68. ~~James~~
 69. ~~James~~
 70. ~~James~~
 71. ~~James~~
 72. ~~James~~
 73. ~~James~~
 74. ~~James~~
 75. ~~James~~
 76. ~~James~~
 77. ~~James~~
 78. ~~James~~
 79. ~~James~~
 80. ~~James~~
 81. ~~James~~
 82. ~~James~~
 83. ~~James~~
 84. ~~James~~
 85. ~~James~~
 86. ~~James~~
 87. ~~James~~
 88. ~~James~~
 89. ~~James~~
 90. ~~James~~
 91. ~~James~~
 92. ~~James~~
 93. ~~James~~
 94. ~~James~~
 95. ~~James~~
 96. ~~James~~
 97. ~~James~~
 98. ~~James~~
 99. ~~James~~
 100. ~~James~~